



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport succinct de la neuvième session du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 24-25 février 1993

(préparé par le Secrétariat)

Première séance : 24 février, 9h45 - 13h20

Remarques liminaires du Président et du Secrétariat

1. Le Président a déclaré ouverte la session et souhaité la bienvenue aux participants, qui se sont présentés. Il a remercié le Secrétariat d'avoir préparé si efficacement la session, et le Gouvernement allemand de son soutien permanent à la CMS en sa qualité de Dépositaire. Il s'est également félicité de constater que, pour la première fois, tous ses membres régionaux assisteraient à une session du Comité permanent. Le Coordinateur a noté également que c'était la première session du Comité qui se tenait dans les nouveaux locaux fournis par le Gouvernement allemand et a exprimé l'espoir qu'ils puissent être agrandis si, dans l'avenir, le besoin s'en faisait sentir.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté sans amendement. Il a été convenu que le point 9 de l'ordre du jour : "Document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention" serait examiné en deux parties, en commençant par la Partie I le premier jour et que le point 12 "Questions diverses" serait aussi examiné le premier jour si on en avait le temps.

Questions faisant suite à la dernière réunion du Comité

3. Le Président a noté que le Secrétariat avait diffusé les règles de procédure (document CMS/StC.9/Inf.1), comme cela avait été demandé. Il a expliqué qu'il était nécessaire de les modifier légèrement afin de tenir compte de la Résolution 3.8 (Genève, 1991), qui avait entraîné des changements dans la composition du Comité. Le Secrétariat a été prié de faire les modifications nécessaires et de diffuser ces règles avant la réunion suivante du Comité.

4. Le représentant de l'Asie (Inde) a attiré l'attention des participants sur le fait qu'il n'y avait pas eu, semble-t-il, de progrès sur un Accord proposé pour la conservation de la grue de Sibérie dont la population occidentale est en grand danger. Il a souligné l'importance de mettre au point un Accord entre l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, l'Iran, la Mongolie, le Pakistan, la Fédération de Russie et quatre des nouveaux Etats indépendants de l'ancienne URSS. Le Secrétariat a expliqué que l'*International Crane Foundation* (ICF) avait mis au point un projet

de texte d'un Accord de la CMS mais que d'autres travaux étaient nécessaires avant que ce texte soit diffusé, peut-être sous la forme d'un mémorandum d'accord entre les Etats intéressés de l'aire de répartition. Il a été décidé que le Secrétariat devrait faire les révisions qui s'imposent du texte de l'Accord et que l'ICF devrait être invitée à mettre au point un Plan d'Action plus précis. Le Secrétariat a été prié de se tenir en relation avec l'Inde qui, a-t-il été souligné, serait un choix logique pour prendre la direction de cette initiative. Au besoin, d'autres examens pourraient avoir lieu à l'occasion d'une réunion pour examiner le projet d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie/Australasie qui devrait avoir lieu conjointement avec la conférence de Ramsar à Kushiro, Japon, en juin 1993.

Rapport sur les activités entre les sessions

a) Situation de la Convention

5. Le Coordinateur a fait savoir qu'il n'y avait pas eu de nouvelles Parties à la Convention depuis l'adhésion de l'Argentine en janvier 1992 mais que le Secrétariat avait fait des efforts considérables pour attirer entre temps de nouvelles Parties. Bien que la réponse des Etats-Unis ait été moins qu'enthousiaste, on a reconnu qu'il était temps maintenant d'essayer d'influencer la position de la nouvelle administration. Le Président a encouragé tous les membres à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour soulever la question avec les représentants du Gouvernement américain.

6. Les membres ont exposé les diverses initiatives qu'ils avaient prises au cours de l'année passée pour influencer les pays de leur région. Notamment, le représentant de l'Océanie (Australie) a exprimé l'espoir que ses efforts à l'égard de la Nouvelle-Zélande soient couronnés de succès dans deux ou trois ans même si, pour le moment, il semblait y avoir quelque résistance concernant une adhésion. L'observateur des Pays-Bas s'est entretenu avec des fonctionnaires russes et ukrainiens; il a fait savoir que les principaux obstacles à une adhésion dans les deux cas avaient un caractère plus économique que fonctionnel. La représentante de l'Amérique et des Caraïbes (Panama) s'est mise en rapport avec plusieurs pays voisins mais n'a pas encore obtenu de réponse. Elle estime que les Accords de la CMS pour divers groupes d'espèces, tels que les tortues marines, pourraient être utilisés comme moyen pour attirer de nouvelles Parties. L'observateur du Danemark a proposé de prendre l'initiative de soulever la question de l'adhésion du Groenland à la CMS. L'observateur de la Communauté économique européenne (CEE) a souligné le fait que les réunions de la CITES offraient une bonne occasion au Secrétariat et aux Parties à la CMS de promouvoir des adhésions à la Convention de Bonn.

7. Le Dépositaire a fait savoir que les procédures pour corriger les versions espagnole et française du texte de la Convention étaient en cours mais qu'il y avait quelque imprécision sur ce qui devait être réellement fait. Le Dépositaire a suggéré que, en attendant l'achèvement de ces procédures, il suffirait de travailler avec les textes officiels qui ont été préparés par le Secrétariat. Cependant, on a souligné qu'habituellement les Parties potentielles demandent des exemplaires certifiés, et qu'il pourrait y avoir des difficultés au moment de la ratification ou de l'adhésion s'il y avait des erreurs dans les textes officiels.

8. Le Dépositaire est convenu que les travaux à effectuer sur les textes de la Convention devraient être terminés à temps pour la prochaine session de la Conférence des Parties. A cet effet, il a décidé de faire savoir clairement aux Gouvernements respectifs d'Espagne et de France qu'il leur est seulement demandé de vérifier que les corrections adoptées par la Conférence des Parties en 1991 ont été judicieusement incorporées dans les textes révisés préparés par le Secrétariat, et de n'introduire aucun nouvel amendement.

9. Des préoccupations ont été exprimées selon lesquelles il pourrait y avoir un malentendu si les Nations Unies devaient publier les textes que le Dépositaire lui a fournis, car ces textes ne comportent pas toutes les corrections et tous les amendements adoptés jusqu'en 1991 et au cours de cette année là. Le Dépositaire est convenu de demander aux Nations Unies d'interrompre la publication jusqu'à ce qu'elles reçoivent du Dépositaire les textes mis à jour (y compris les Annexes) en anglais, en espagnol et en français, et d'indiquer aux Nations Unies la date à laquelle il espérait être en mesure de leur fournir les textes définitifs. Le Dépositaire est également convenu d'appliquer intégralement les procédures exigées aux termes de la Convention de Vienne sur le Droit des Traités en ce qui concerne le respect de l'approbation officielle des textes.

10. Enfin, le Dépositaire a confirmé que les textes de la Convention en arabe, en chinois et en russe étaient en cours de révision et attendaient d'être vérifiés par le service des langues du Ministère allemand des Affaires étrangères.

b) Contributions au Fonds d'affectation spécial

11. Le Secrétariat a fait un rapport sur les contributions qui ont été versées depuis la préparation du document CMS/StC.9/3. Il a noté en particulier que la France avait versé sa contribution pour 1990 et 1991 qu'elle n'avait pas encore acquittée et se montant à plus de 200 000 dollars des E.U.. Ce versement laisse quatre Parties avec des arriérés substantiels : Italie, Allemagne, Israël et Argentine (par ordre d'importance). Le Secrétariat a noté que l'Italie verse généralement sa contribution à cette époque de l'année. Par conséquent, il n'est peut-être pas nécessaire de prendre des mesures à ce sujet. Le Dépositaire a expliqué que cette année il verserait les 30 000 dollars des E.U. de 1992 qui restent à acquitter avec sa contribution intégrale de 1993. Etant donné qu'Israël n'avait pas répondu à la lettre du 12 mars 1992 par laquelle le Secrétariat lui rappelait les obligations financières de la Convention, le Comité a demandé au Président d'écrire à nouveau pour demander à ce pays une réponse. Le Secrétariat a été prié d'écrire à l'Argentine afin de lui rappeler sa contribution qui reste encore à verser.

12. Un certain nombre de membres et d'observateurs ont souligné l'importance de recevoir le plus tôt possible des factures du PNUE afin que leur Ministère des finances respectif se hâte d'effectuer les versements. Le Secrétariat est convenu de transmettre cette demande au siège du PNUE.

13. La question d'une remise des dettes afférentes aux contributions non encore versées a été soulevée dans le contexte des sommes dues par la Hongrie pour 1987 et 1988. Une des solutions proposées était une remise de toutes les sommes dues antérieurement à 1992 à la condition que les contributions de 1992 et des années suivantes soient intégralement acquittées. Il a été décidé que cette question serait traitée dans le document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention.

c) Conseil scientifique

14. Le Président du Conseil scientifique qui assistait à la réunion en qualité d'observateur a donné un bref aperçu des activités du Conseil depuis sa dernière réunion. Il a souligné deux de ses travaux : un examen des Annexes de la CMS afin de s'assurer qu'elles reflètent fidèlement les espèces migratrices qui nécessitent des mesures de conservation et la mise au point d'Accords pour les groupes-clés d'espèces identifiés par la Conférence des Parties. Le Président a noté que les propositions pour la modification des Annexes doivent être soumises par les Parties 150 jours au moins avant la session de la Conférence des Parties.

15. On a souligné le fait que plusieurs Parties n'avaient pas encore nommé de membres au Conseil. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise à Panama. Le représentant de l'Asie a expliqué que la nomination de l'Inde est actuellement en cours d'examen et il est tombé d'accord pour envoyer un rappel aux autorités responsables de ce pays ; l'observateur du Danemark a fait savoir qu'il espérait nommer un scientifique avant la prochaine réunion du Conseil prévue pour mai 1993.

16. En réponse à une demande du suppléant du représentant de l'Afrique (Burkina Faso) en ce qui concerne les liens du Conseil avec d'autres Conventions plus connues telles que celle de Ramsar, le Président du Conseil a souligné que ses membres avaient souvent des liens avec d'autres organisations à titre personnel.

17. L'observateur de la CEE a remarqué que le Conseil scientifique n'avait pas consacré, semble-t-il, beaucoup de temps à la préparation des rapports d'études demandés par les Parties à leur dernière réunion et il a souligné l'importance de terminer ce travail avant la prochaine conférence. Le Président du Conseil, lui, s'est montré optimiste à ce sujet. Le représentant de l'Océanie a fait un rapport sur les travaux actuellement en cours en Australie sur les tortues marines comprenant notamment des recherches sur les routes de migration, la coopération régionale, la sensibilisation du public et des initiatives relatives à l'éducation. L'Australie avait l'intention de faire un rapport sur ces activités à la prochaine réunion du Conseil.

d) Activités diverses

18. Le Secrétariat a résumé un certain nombre d'activités auxquelles il a participé depuis la préparation des documents de la session, notamment le recrutement d'une nouvelle secrétaire à plein temps pour occuper le poste laissé vacant par le départ de la secrétaire à mi-temps à la fin de février. Il prenait des dispositions en vue de la production d'une brochure en couleurs sur la Convention avec le soutien financier du Gouvernement du Royaume-Uni. Les travaux concernant cette brochure - qui devrait être publiée en anglais, en espagnol et en français - devraient être terminés pour le début d'avril.

19. Le Président a décrit les activités auxquelles il avait participé au cours de l'année écoulée, notamment en représentant la CMS à plusieurs réunions intéressant la Convention. Il avait notamment organisé une réception au nom de la CMS, qui avait attiré beaucoup de monde, à l'issue de la dernière réunion de négociations pour la Convention sur la biodiversité qui s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi, en mai 1992.

20. Le Dépositaire a fait savoir que le Gouvernement allemand avait proposé de détacher un scientifique au Secrétariat pour une période de deux ans et qu'il espérait que les dispositions concernant ce transfert seraient arrêtées dans les semaines à venir.

Examen des progrès accomplis sur les Accords de l'Article IV

21. Le Président a fait savoir que l'ACCORD relatif à la conservation des chauves-souris en Europe était sur le point d'être mis en vigueur avec la récente signature de la Norvège (sans réserve). Le secrétariat intérimaire réalise actuellement une affiche explicative en allemand, en anglais et en français et participera à un symposium sur les chauves-souris qui aura lieu au Portugal en août 1993.

22. L'accord sur les petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord exige six instruments de ratification (d'accession, d'acceptation ou d'approbation) pour être mis en vigueur. Le

Président a indiqué que la ratification du Royaume-Uni était prochaine, ce qui porterait le nombre de pays à trois, et que le Danemark et la Suède avaient chacun versé des contributions volontaires pour le fonctionnement du secrétariat intérimaire. L'observateur du Danemark a indiqué qu'il espérait ratifier cette année les Accords sur les chauves souris et les petits cétacés mais qu'on se demandait si le parlement de ce pays aurait le temps d'aborder cette question dans le calendrier de la présente année. Le représentant du Dépositaire a précisé que le parlement allemand avait été saisi de l'acte de ratification des deux Accords et que les procédures devraient être terminées dans un délai de deux mois. Ceci étant, un seul instrument supplémentaire serait nécessaire pour permettre à l'accord sur les petits cétacés d'entrer en vigueur.

23. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait reçu des commentaires de nombreux Etats de l'aire de répartition et d'observateurs intéressés concernant un projet de texte pour un Accord sur les petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire, examiné au cours d'une réunion qui avait eu lieu à Athènes en octobre 1992. Un texte révisé sera diffusé dès que possible auprès des Etats de l'aire de répartition. Le Secrétariat a souligné qu'il serait souhaitable qu'une Partie à la CMS patronne l'Accord afin de faciliter l'organisation d'une réunion de négociations pour les Etats de l'aire de répartition.

24. Le Secrétariat a fait également état des progrès accomplis sur un projet d'Accord pour la conservation des oiseaux d'eau d'Asie/Australasie. Bien qu'on ait espéré diffuser un projet révisé de l'Accord tenant compte de certaines modifications proposées par l'Australie, le Secrétariat vient d'apprendre que l'Australie ne serait pas en mesure de fournir les éléments prévus. On espère encore qu'une autre réunion de négociations pourra avoir lieu conjointement avec la conférence de Ramsar en juin 1993.

25. Le Coordinateur a décrit l'évolution récente de l'Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental qui a reçu la nouvelle appellation d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie (African/Eurasian Waterfowl Agreement - AEWA) afin de mieux exprimer la couverture des espèces et l'aire géographique de l'Accord. On espère que l'Accord sera prêt pour signature pour la prochaine réunion des Parties mais il reste beaucoup d'incertitudes à cet égard. Le Coordinateur a expliqué que de récents entretiens avaient conduit à un accord selon lequel, si la CEE retirait son patronage de l'Accord, le Secrétariat de la Convention prendrait cette responsabilité et que le Gouvernement néerlandais serait prêt à agir au nom du Secrétariat afin de poursuivre la mise au point de l'Accord.

26. L'observateur de la CEE a confirmé qu'il avait l'intention de demander au Secrétariat de prendre l'initiative de cet Accord et qu'il espérait être en mesure de fournir un soutien financier pour permettre au Secrétariat de faire face au travail supplémentaire lorsqu'une proposition globale sera faite y compris une estimation des coûts de mise au point et de ceux concernant la tenue d'une réunion de négociations. (*Note du Secrétariat : depuis que la réunion a eu lieu M. Yannis Paleokrassas, le commissaire en question de la CE, a confirmé par écrit ces propositions.*)

27. L'observateur des Pays-Bas a fait savoir que son pays acceptait de poursuivre les travaux sur l'Accord au nom du Secrétariat, d'offrir un appui financier, de fournir le personnel nécessaire pour que le texte soit prêt pour la prochaine conférence et d'assurer un soutien en faveur d'une réunion de négociations à l'automne 1993. Il a également réitéré l'engagement pris par les Pays-Bas de tenir la première réunion des Parties, de financer le secrétariat et d'agir en qualité de dépositaire. Une lettre précisant les responsabilités du Gouvernement néerlandais vis à vis de l'Accord serait rédigée à la fin de la première semaine de mars pour examen par le Secrétariat.

28. Répondant à une suggestion faite précédemment par l'observateur de la CEE pour que l'Accord sur la cigogne blanche soit intégré dans l'Accord sur les oiseaux d'eau, le Comité a recommandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de négociations de l'AEWA.

29. Le Président a clôturé la première séance à 13 heures 20.

Deuxième séance : 24 février, 14h25 - 17h30

Examen du budget et des ressources de la Convention

30. Se référant au document CMS/StC.9/5, le Secrétariat a expliqué que les crédits inscrits à la ligne budgétaire 2101 pouvaient être utilisés à la discrétion du Comité permanent pour financer des propositions faisant suite à une étude sur les moyens de renforcer la participation des pays en développement à la Convention. Le Comité pourrait aussi choisir de transférer certains ou l'ensemble des fonds à une autre ligne budgétaire (3204), ce qui permettrait de les utiliser afin de faciliter la participation aux réunions de délégués venant de pays en développement. Le Secrétariat a souligné que ces fonds n'ayant pas été utilisés en 1992, un montant total de 134 000 dollars des E.U. était maintenant disponible dans ce but (et un autre de 78 000 dollars des E.U. serait disponible en 1994). Le Comité a estimé que les fonds devraient être utilisés pour aider les délégués des pays en développement à participer non seulement à la quatrième session de la Conférence des Parties mais aussi à la prochaine réunion du Conseil scientifique et à d'autres réunions, le cas échéant.

31. En réponse à une demande du représentant de l'Océanie, le Secrétariat a expliqué que le montant de 6 500 dollars des E.U. inscrit au budget pour du matériel informatique à la ligne 4200 ne serait pas suffisant en fait pour couvrir l'ensemble des besoins du Secrétariat à cet égard pour 1993. D'autres fonds seraient nécessaires pour l'achat des équipements informatiques dont ses services ont besoin. Le Secrétariat est convenu de fournir au Comité une estimation de ses besoins effectifs en 1993 pour permettre au Comité de prendre une décision sur le montant des fonds supplémentaires à transférer à la ligne budgétaire 4200 (voir le paragraphe 50 ci-dessous).

32. Le Comité a décidé que la ligne budgétaire 5300 "Divers" pouvait être utilisée par le Secrétariat en vue de l'achat pour sa bibliothèque de livres de référence qu'on ne trouve pas facilement ailleurs.

Programme de travail et priorités du Comité permanent

33. Se référant au document CMS/StC.9/6, le Président a souligné un certain nombre de points dans le programme de travail du Comité qui doivent être achevés, notamment une consultation sur les directives pour la mise au point de futurs Accords. Le Coordinateur a fait savoir que les attributions pour la consultation étaient en cours de préparation et qu'on espérait que les travaux pourraient être entrepris dans le courant du second semestre de 1993. Le Comité a recommandé que les attributions soient diffusées pour commentaires.

34. Le Président a attiré l'attention des participants sur le fait que le Comité avait été invité à préparer, pour qu'il soit soumis à la quatrième session de la Conférence des Parties, un projet de résolution sur l'utilisation par les Parties de rapports succincts. Il a été décidé que le Secrétariat, après analyse des rapports reçus des Parties, préparerait d'abord pour le Comité permanent un avis comportant des suggestions pour toute modification nécessaire des présentations actuelles.

35. Le Président a entrepris de préparer un rapport sur les activités du Comité pour la prochaine session de la Conférence des Parties conformément à la Règle 31 des règles de procédure du Comité. Un projet de ce rapport sera diffusé à l'avance auprès des membres du Comité pour commentaire.

Dispositions pour la prochaine session de la Conférence des Parties

36. Le Président a présenté le document CMS/StC.9/7 qui explique qu'aucune offre officielle n'a été reçue des Parties pour accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat avait examiné la possibilité de tenir cette session à Nairobi au printemps de 1994 afin d'éviter un chevauchement éventuel de dates avec une réunion de la CITES prévue ultérieurement au cours de la même année. Comme le Secrétariat avait reçu un devis estimatif pour cette session dont le montant était plus élevé que ce qui avait été prévu en septembre 1991, il a demandé un autre devis estimatif au cas où la session aurait lieu dans la foulée d'une réunion spéciale du Conseil d'administration du PNUE. Cependant, on avait noté quelque incertitude quant à l'organisation de cette réunion spéciale et, au cas où elle aurait lieu, quant à sa date.

37. Le Secrétariat a présenté une ébauche d'un calendrier provisoire pour la réunion qui avait été élaborée après consultation des Présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique (Annexe 2). Le calendrier proposé considérait que la conférence serait précédée par une réunion de négociations de trois jours sur le projet d'Accord concernant les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie et par une réunion d'une journée entière du Conseil scientifique. Le calendrier comporterait également un symposium scientifique d'une journée.

38. Il y eut un débat général sur les avantages de tenir la conférence à Nairobi. Le représentant de l'Océanie a exprimé des réserves car tenir la réunion à Nairobi poserait des problèmes difficiles de logistiques et n'atteindrait pas nécessairement le but recherché qui est d'attirer de nouvelles Parties à la Convention. L'observateur des Pays-Bas a réitéré le souhait de son gouvernement de faire une contribution volontaire pour aider à couvrir les frais d'organisation d'une réunion à Nairobi mais s'est montré préoccupé quant à l'augmentation significative du devis estimatif.

39. Un certain nombre de problèmes fondamentaux ont émergé au cours des débats : Le Comité a-t-il encore un mandat pour choisir Nairobi (siège du PNUE) comme lieu de réunion, étant donné le coût estimatif nettement plus élevé ? Le choix d'un lieu de rencontre à Nairobi serait-il financièrement judicieux et constituerait-il un atout pour faire progresser le développement de la Convention ? Le Secrétariat a noté en se basant sur son expérience que les réunions tenues au siège du PNUE semblent bien organisées - point de vue partagé par plusieurs représentants. Bien que la réunion soit plus difficile à réaliser sur le plan logistique, les problèmes ne sont pas insurmontables et la présence du personnel du PNUE sur les lieux de la conférence représente par rapport à Genève un avantage considérable.

40. Un certain nombre d'options du point de vue financier ont été examinées, telles que faire appel à des contributions volontaires supplémentaires ou faire en sorte que la conférence ait lieu avec une autre réunion telle qu'une réunion de négociations concernant le projet d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie afin de réduire les dépenses. Il a été décidé de reporter les débats au lendemain (voir paragraphe 46 ci-dessous).

Document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention

41. Le Secrétariat a présenté la Partie I du document CMS/StC.9/8 "Document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention" en expliquant que le document dans son ensemble était un premier projet comportant certaines sections qui sont encore à terminer. Plusieurs participants ont présenté des félicitations au Secrétariat pour ce travail. Le Comité n'a proposé que quelques suggestions concernant certains éléments à inclure ou à développer dans la Partie I, lesquelles traitaient essentiellement de l'examen des résultats passés :

- une introduction expliquant les origines du document serait utile
- une note de prudence devrait être ajoutée aux sections concernant la situation financière actuellement favorable de la Convention
- il devrait y avoir une présentation factuelle et détaillée de l'évolution des effectifs du Secrétariat au fil des ans, y compris le délai nécessaire pour les procédures de recrutement (que le Comité a estimées non satisfaisantes)
- une description plus détaillée des coûts administratifs annuel du PNUE a été demandée

En l'absence d'autres commentaires, l'examen de la Partie II du document sur la stratégie a été reporté au lendemain.

Divers

42. Se référant au document CMS/StC.9/Inf.2, le Président a expliqué qu'il avait reçu une invitation du Secrétariat intérimaire de la *North Atlantic Marine Mammal Commission* (NAMMCO) pour établir un statut réciproque d'observateur avec la CMS. Le Comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'officialiser une disposition spéciale et que le processus le plus approprié serait que le Secrétariat PNUE/CMS demande au Secrétariat de la NAMMCO de se référer à l'article pertinent du texte de la Convention concernant la présence d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties (Article VII).

43. Le Coordinateur a soulevé une autre question concernant les mammifères marins qui s'est récemment posée, à savoir un projet de document préparé par le Gouvernement brésilien ayant trait à la conservation et à la gestion de petits cétacés dans le cadre de la Commission baleinière internationale (CBI). Le représentant de l'Océanie a expliqué l'arrière-plan de cette question notant qu'il y avait un consensus croissant au sein de la CBI pour que les questions concernant les petits cétacés soient traitées dans un contexte régional. Il a exprimé le point de vue selon lequel la Convention de Bonn devrait constituer essentiellement la couverture des Accords régionaux pour les petits cétacés et que le rôle de la CMS en ce qui concerne les problèmes des petits cétacés devrait être renforcé plus vigoureusement dans les futures réunions de la CBI. Le Comité a décidé que le Secrétariat devrait écrire au Brésil (avec copie adressée à la CBI), pour encourager ce pays à adhérer à la CMS et expliquer que la Convention est particulièrement bien adaptée pour traiter des sujets relatifs à la conservation des petits cétacés.

44. En l'absence d'autres sujets à traiter le premier jour, le Président a clôturé la séance à 17 heures 30.

Troisième session : 25 février, 9h40 - 13h00

45. La réunion s'est ouverte sur une note positive avec une déclaration du Coordinateur selon laquelle le Secrétariat avait reçu une lettre du Gouvernement marocain précisant que les procédures de ratification de la Convention de Bonn étaient dans une phase finale.

Dispositions pour la prochaine session de la Conférence des Parties (suite)

46. Le Comité a alors repris le débat sur la date et le lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties. Au cours des débats on a noté que la situation budgétaire du moment était telle que si c'était nécessaire le Fonds d'affectation spécial pourrait prendre à sa charge les coûts supplémentaires de la session. Néanmoins, le représentant du Dépositaire a informé le Comité qu'on avait versé 50 000 DM à son budget, pour une décision à prendre à la fin de 1993, somme qui pourrait être utilisée pour couvrir les frais de voyage des délégués des pays en développement ou pour couvrir des frais supplémentaires concernant cette réunion.

47. Un consensus a été atteint pour que la conférence ait lieu à Nairobi, de préférence au printemps de 1994, mais d'autres époques qui pourraient convenir ne seraient pas à exclure. Le Comité a décidé que le Secrétariat devrait recevoir des instructions assez souples pour étudier les différentes options qui existent afin d'associer la conférence à d'autres réunions, le cas échéant, ou la possibilité de la tenir séparément. Priorité devrait être donnée à l'organisation de la conférence elle-même, à la réunion du Conseil scientifique et au symposium scientifique, dans l'ordre. Après avoir accepté la garantie du Coordinateur que la réunion serait organisée de la façon la plus rentable, le Comité a estimé qu'il n'était pas souhaitable de fixer une limite supérieure aux dépenses qu'il serait prêt à accepter. Il a été convenu que le Secrétariat déciderait du programme et des coûts définitifs de la session conjointement avec le Président. Ceci devrait être fait aussitôt que possible afin d'éviter des chevauchements éventuels avec d'autres réunions en 1994. Le Président du Conseil scientifique espère qu'il sera possible de déterminer en mai 1993, lors de la prochaine réunion du Conseil, si le symposium scientifique pourra avoir lieu.

Dates et lieu de la prochaine réunion du Comité

48. Le Président a proposé de tenir la prochaine réunion du Comité permanent conjointement avec l'Assemblée générale de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) - qui devrait avoir lieu à Buenos Aires en janvier 1994, car des représentants de nombreuses Parties et d'autres personnes seraient sur place. Le représentant de l'Océanie a estimé que ce serait un forum idéal pour expliquer ce qu'est la CMS. Cet objectif pourrait être atteint en organisant un débat en comité restreint auquel seraient présents les membres du Comité permanent. Le Coordinateur a informé les participants à la réunion que le Directeur général de l'UICN avait répondu favorablement à l'idée de tenir la réunion en Argentine.

49. Le Comité a approuvé à l'unanimité la perspective de tenir la réunion à Buenos Aires et a demandé au Secrétariat d'arrêter les dispositions nécessaires ainsi que les dates précises.

Examen du budget et des ressources de la Convention (suite)

50. Revenant à un point d'une question non terminée le jour précédent, le Comité a décidé qu'un montant supplémentaire de 4 500 dollars des E.U. devrait être inscrit à la ligne 4200 du budget pour l'achat de matériel informatique en 1993, ce qui porterait le montant total disponible à 11 000 dollars des E.U.

51. Sur une autre question budgétaire, le Secrétariat a demandé et obtenu l'approbation du Comité de pourvoir à plein temps le poste de secrétaire qui est actuellement annoncé au niveau G-3 ou G-4 pour donner plus de souplesse au choix d'un candidat répondant aux critères.

Document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention (suite)

52. Le Secrétariat a présenté la Partie II du document sur la stratégie qui contient, en six chapitres, les questions fonctionnelles à aborder en ce qui concerne le futur développement de la Convention : Couverture géographique, couverture taxonomique, mesures visant à améliorer l'application de la Convention, Accords, dispositions institutionnelles et ressources nécessaires, et promotion de la Convention. A la fin de chacun de ces chapitres figure un résumé des points principaux qui y sont contenus.

53. Le Président a proposé un calendrier pour indiquer comment les travaux sur ce document pourraient s'effectuer. Les commentaires écrits sur le premier projet devraient être adressés au Secrétariat pour le 31 mai 1993. Ces commentaires seraient examinés avant la publication d'un second projet qui serait transmis au Comité à l'automne de 1993, bien avant sa prochaine réunion. En outre, il existe des plans pour des consultations avec des organisations non-gouvernementales conjointement avec les réunions de la Commission baleinière internationale en mai 1993 (se concentrant sur les ONG qui s'intéressent aux problèmes des mammifères marins) et de Ramsar en juin 1993 (se concentrant sur les ONG qui s'intéressent à la conservation des oiseaux). Il s'agit de fournir des renseignements sur la Convention et d'obtenir des ONG des éléments susceptibles d'être incorporés dans le document sur la stratégie. Le document final sera présenté à la prochaine session de la Conférence des Parties sous forme d'une annexe à une résolution qui demanderait aux Parties d'adopter le document comme base pour le futur développement de la Convention. Il faudrait également tenir compte des priorités établies par la stratégie dans le projet de budget pour la prochaine période triennale, qui sera présenté à la réunion. La stratégie fera alors l'objet d'un examen au cours des réunions ultérieures de la Conférence.

54. Le Président a invité alors les participants à faire d'autres commentaires sur la Partie I (examinée la veille), des observations générales sur l'ensemble du document et des observations spécifiques sur la Partie II. Le Secrétariat a pris note d'observations spécifiques dont la plupart sont résumées à l'Annexe 3. Un résumé des débats sur certaines grandes lignes des thèmes abordés figure ci-après.

55. Le Coordinateur a soulevé le problème des difficultés auxquelles certains pays ont à faire face, notamment ceux de l'Europe orientale et centrale, pour remplir les obligations financières de la Convention. Un certain nombre d'idées ont fait l'objet d'un examen mais aucune solution immédiate à ce problème n'a été proposée. Quelques-unes des idées suggérées sont notamment : Organiser l'aide sur une base bilatérale, associer le renouvellement des prêts consentis à certains pays à un engagement d'adhérer à la CMS et de payer la contribution annuelle exigée, accorder aux pays en développement et à ceux qui ont des économies de transition une période de grâce de plusieurs années, supprimer totalement les contributions pour les pays qui ne sont pas en mesure de les acquitter, prévoir un paiement en nature sous forme par exemple de personnel. Cependant, on a reconnu que cette dernière idée pouvait s'avérer administrativement lourde. Le Comité a conclu qu'il était important de trouver des solutions acceptables de la part de la Conférence des Parties. Il a reconnu que ces solutions pourraient être difficiles à appliquer étant donné les strictes obligations qu'impose le texte de la Convention.

56. Au cours des débats généraux, le représentant de l'Océanie a exprimé l'intérêt de l'Australie de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les questions de conservation

du milieu marin, notamment des tortues. L'observateur de la CEE a déclaré que la Convention de Bonn devrait tenir compte des plans d'action mis au point dans le cadre d'autres conventions internationales pour des espèces d'intérêt commun, telles que le phoque moine, les petits cétacés et les tortues marines. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a souligné le fait que cette région comporte en réalité trois sous-régions distinctes - l'Amérique du sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Les affinités des pays *au sein* de chacune de ces sous-régions aident à favoriser la coopération pour la réalisation de projets. Il est plus difficile d'envisager une coopération étroite entre des pays situés dans des sous-régions différentes qui peuvent avoir peu de choses en commun.

57. La séance a été clôturée à 13 heures.

Quatrième séance : 25 février, 14h30 - 16h35

Participation des pays en développement aux activités de la Convention

58. Le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat d'entreprendre une étude plus approfondie sur la participation des pays en développement à la Convention en tant que suivi du questionnaire qui a été diffusé en février 1992. Les membres du Comité permanent représentant les régions de l'Amérique et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie seraient priés d'assister aux consultations dont les résultats seront incorporés au document sur la stratégie avant la prochaine révision.

59. L'observateur de l'Afrique du Sud a proposé de se mettre en rapport avec des diplomates d'autres pays africains tels que la Namibie et le Zimbabwe afin de connaître leur point de vue sur la Convention.

Document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention (suite)

60. Le Secrétariat a appelé l'attention des participants sur la section concernant un examen des Annexes de la CMS dans le document sur la stratégie, en indiquant que le Président du Conseil scientifique fournirait une proposition détaillée à cet égard destinée à être annexée à ce document. Le représentant du Dépositaire a informé les participants à la réunion que l'UICN était sur le point de définir l'utilisation durable et de mettre au point de nouvelles "catégories de menaces" qui pourraient avoir des incidences sur l'inclusion d'espèces dans les Annexes de la CMS (puisque la Résolution 2.2 se réfère explicitement à la définition de l'UICN de l'expression "en danger". Il estime que l'examen des Annexes de la CMS devrait porter essentiellement sur la question de savoir quelles espèces sont ou ne sont pas migratrices. Le Comité a décidé qu'il serait utile que la CMS soit représentée aux réunions au cours desquelles les nouveaux critères de l'UICN sont examinés ou tout au moins que le Conseil scientifique soit informé de l'évolution de la question. Le représentant de l'Océanie a proposé de faire connaître le contenu de cet examen aux Présidents des Comités de la CITES ayant trait à la faune et à la flore, qui s'intéressent également à cette question.

61. Un débat général a suivi sur l'opportunité d'établir un fonds spécial dans le cadre de la CMS pour financer des projets concernant la Convention. Une des possibilités serait d'utiliser une partie des excédents existants du Fonds d'affectation spécial de la CMS pour créer ce fonds, qui pourrait être alors alimenté par des contributions volontaires ou par le Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility - GEF). L'observateur des Pays-Bas a manifesté son soutien en faveur du concept d'un fonds de conservation des espèces migratrices

mais les représentants de l'Océanie et du Dépositaire n'ont pas partagé l'idée de créer un fonds distinct qui pourrait exiger de nouvelles contributions. La gestion moins que satisfaisante du Fonds de conservation des zones humides de la Convention de Ramsar (Ramsar Wetland Conservation Fund) a été citée comme un exemple à ne pas suivre. Le suppléant du représentant de l'Afrique a également recommandé la prudence dans la mesure où certains pays pourraient considérer la CMS comme un simple mécanisme de financement et être encouragés à adhérer à la Convention en négligeant les obligations fondamentales qu'elle implique.

62. Une autre méthode à été alors envisagée par laquelle les ressources limitées dont dispose la CMS pourraient être utilisées comme catalyseur pour créer des projets dont le financement principal serait assuré par le GEF. Spécifiquement, les fonds de la CMS pourraient être utilisés pour financer la préparation de plans pour des projets en faveur d'espèces migratrices dans un ou plusieurs pays qui formeraient alors la base de soumissions au GEF pour le financement de projets complets. Le Comité a manifesté sa préférence pour cette possibilité tout en notant qu'elle permettrait un meilleur usage des fonds susceptibles d'être mis à la disposition de la CMS d'une manière conforme aux conclusions de la CNUED et au rôle de promoteur du GEF.

63. Le Comité a reconnu que la question du financement, et notamment le rôle éventuel du GEF devrait être soigneusement précisé dans le document sur la stratégie. On a souligné que le GEF ne s'occupait que de projets d'envergure et non des projets moins importants qui ne concerneraient que la CMS. Le Comité a recommandé que le Secrétariat détermine avec les représentants du GEF les personnes qui participeraient à la Conférence de Ramsar et veille à ce qu'elles soient invitées à la prochaine réunion du Comité à Buenos Aires.

64. Le Comité a appuyé l'idée de créer un "Unité pour les Accords" au sein du Secrétariat afin de concentrer en un seul lieu les activités concernant les divers Accords. L'observateur du Danemark a fait remarquer que c'était un problème pour certains pays de payer des contributions volontaires en faveur des Accords. Il serait plus facile du point de vue administratif si leur financement était associé au budget général de la Convention (comme cela est proposé dans le document sur la stratégie). Le Coordinateur a souligné que la première réunion des Parties à l'accord sur les petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord serait vraisemblablement la première à devoir prendre des décisions sur des dispositions en vue de la création d'un secrétariat permanent pour un Accord (à part le cas spécial de l'accord sur les phoques de la mer de Wadden). Il a informé les participants à la réunion qu'il avait demandé au Gouvernement allemand s'il accepterait d'accueillir les secrétariats des Accords conclus en Europe mais aucune réponse n'a encore été fournie à ce sujet. Le Président a souligné qu'il serait toujours laissé aux Parties à un Accord quel qu'il soit le soin de décider des dispositions les plus appropriées pour l'établissement d'un secrétariat et que tel serait le cas même si les Parties à des Accords conclus en Europe optaient pour une solution centralisée. Les choix possibles pourraient varier en fonction des circonstances. Le Président a estimé que plusieurs accords pourraient cohabiter sans être nécessairement patronnés par le PNUE.

65. En clôturant les débats relatifs au document sur la stratégie, le Président a attiré l'attention des participants sur les travaux supplémentaires qui devaient être effectués. Il a noté qu'il serait nécessaire de préparer un certain nombre de résolutions pour mettre en application certaines des propositions figurant dans le document sur la stratégie et il a rappelé aux participants qu'ils devaient faire parvenir leurs commentaires et leurs contributions supplémentaires au Secrétariat pour le **31 mai 1993**.

66. Après les échanges de politesse habituels, le Président a clôturé la séance à 16 heures 35.

Liste des participants

Président :	Royaume-Uni (Europe)	Mr. Robert Hepworth
Vice-Président :	Australie (Océanie)	Mr. Peter Bridgewater
Membres :	Burkina Faso (suppléant: Afrique)	M. Lassane Ouedraogo
	Allemagne (Dépositaire)	Mr. Gerhard Emonds Mr. Günter Blaurock (mi-temps) Mr. Eugeniusz Nowak Ms. Astrid Thyssen
	Inde (Asie)	Mr. Ved Mitra Mr. Rajiv K. Chander
	Panama (Amérique et Caraïbes)	Sra. Kruskaya de Melgarejo
Observateurs :	Danemark	Ms. Tine Skafte Nielsen
	Communauté économique européenne	Mr. Richard Geiser
	Pays-Bas	Mr. Gerard Boere
	Afrique du Sud	Ms. Antwa Lise Nolte
	Uruguay	Sra. Maria José Vignone
	Président du Conseil scientifique	Mr. Wim Wolff
Secrétariat :	Coordinateur	Mr. Arnulf Müller-Helmbrecht
	Administrateur de programme	Mr. Douglas Hykle

Les Parties suivantes ont adressé des excuses : Finlande, Israël, Luxembourg et Sri Lanka.

Calendrier provisoire de la quatrième session de la Conférence des Parties et d'une réunion distincte de négociations sur le projet d'Accord concernant les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie

Jour (provisoire)	Date	Réunions
Mercredi -vendredi	1-3	Réunion de négociations ; Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie
Samedi	4	Symposium scientifique
Dimanche	5	Réunions du Bureau, préparation de la réunion du Conseil scientifique ; excursion d'une demi-journée pour les autres délégués
Lundi	6	Réunion du Conseil scientifique
Mardi- vendredi ou samedi	7-10 ou 11	Quatrième session de la Conférence des Parties

Observations et suggestions relatives au document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention

Généralités

Un résumé devrait figurer au début du document.

Un plan d'action devrait être rédigé en tant que partie distincte du document sur la stratégie et contenir notamment un calendrier et un budget pour la mise en oeuvre du programme exposé dans ce document pendant la première période triennale suivant son adoption.

Des versions différentes du document sur la stratégie pourraient être élaborées pour différents publics : par exemple, une version abrégée pourrait être utilisée comme moyen pour attirer de nouvelles Parties.

Le lien entre la CMS et la Convention sur la biodiversité devrait être souligné. Le document devrait fournir aux pays une raison d'adhérer à la Convention de Bonn *de même qu'à* la Convention sur la biodiversité, en soulignant par exemple son utilité comme mécanisme d'exécution pour des engagements pris au titre de cette dernière Convention.

Les points qui actuellement figurent en tant que résumés à la fin de chaque chapitre de la Partie II devraient être placés au début de chaque chapitre, appelés "Points d'action" ou "Points significatifs" et référencés par rapport aux sections du texte auxquelles ils se réfèrent.

D'autres graphiques devraient être ajoutés, par exemple, un diagramme montrant les relations entre les organes de la Convention et les Accords s'y rapportant.

Partie I

On devrait accorder plus d'importance au fait que la troisième session de la Conférence des Parties a rassemblé plus de participants que la session précédente et qu'un des faits marquants a été la conclusion de deux Accords en relation avec la session (paragraphe 23 et 24).

La Figure 5 (Nature des résolutions adoptées par la Conférence des Parties) devrait être supprimée car elle pourrait donner une impression défavorable des travaux de la Conférence. De même, dans le Tableau 4 (Résolutions adoptées par la Conférence des Parties) la colonne "Type en vigueur" devrait être supprimée. Une explication devrait être donnée afin de montrer que le grand nombre de résolutions administratives, financières, techniques et juridiques reflète l'image normale de la mise au point initiale de conventions (paragraphe 61 et 62).

La description des problèmes existants concernant le texte de la Convention peut être modifiée en fonction des progrès accomplis pour résoudre les questions en suspens.

La position de la Convention de Bonn par rapport à d'autres traités sur la conservation de la nature devrait être plus développée à l'aide d'exemples montrant combien la Convention est particulièrement bien adaptée pour fournir un cadre destiné à aborder certains problèmes.

Les avantages potentiels de la Convention en ce qui concerne les espèces figurant à l'Annexe I devraient être soulignés. Les avantages pour les espèces figurant à l'Annexe II qui découlent des mesures prises à l'égard des espèces qui figurent à l'Annexe I devraient aussi être notés.

Partie II

Les "profils de pays" auxquels il est fait référence au paragraphe 73 devraient être brefs et limités à des pays-clés. Ils devraient être également utilisés pour aider à expliquer à des Parties potentielles ce qu'elles doivent faire lorsqu'elles adhèrent à la Convention pour remplir leurs obligations.

Un échange de renseignements sur les espèces migratrices comprenant notamment leur état de conservation au point de vue régional et mondial devrait être effectué plus régulièrement afin de faciliter l'élaboration de stratégies de conservation qui tiennent compte des changements périodiques.

Il faudrait s'assurer des mesures de conservation des espèces dans les Etats indépendants de l'ex-URSS qui constituent des aires de reproduction pour de nombreuses espèces migratrices.

La Section 5.2 (Projets financés par la Convention) devrait également se référer aux projets financés par des Parties à titre individuel.

Il y aurait lieu de souligner le fait que des projets commencés dans un pays en particulier, par exemple à l'aide de financements provenant d'un fonds spécial, pourraient encourager d'autres pays à adhérer à la Convention.

Le rôle du Conseil scientifique en matière de préparation de rapports d'examen sur certaines espèces figurant à l'Annexe I devrait être souligné.

Il faudrait insister sur le fait que, bien que certains Accords aient maintenant une orientation régionale (par exemple oiseaux migrateurs et espèces marines), leur couverture peut finalement devenir mondiale. Dans ce cas, d'autres dispositions financières pourraient être envisagées telles que des contributions à un budget général qui appuieraient des Accords mondiaux.

Une stratégie pour les espèces marines migratrices vivant dans les eaux internationales mais venant sur le rivage après avoir traversé des zones d'exclusion économique et des eaux côtières devrait être élaborée notamment en faveur de tortues marines de plus en plus rares.

Des Accords sur des espèces du genre échassier devraient figurer parmi ceux dont l'élaboration est envisagée.

Il faudrait organiser des réunions régionales pour expliquer ce qu'est la CMS, peut-être conjointement avec des réunions d'autres organisations.

Il faudrait mentionner la nécessité d'encourager les Parties à accueillir les sessions de la Conférence des Parties.

Il faudrait s'inspirer d'instruments juridiques déjà préparés par l'UICN en 1986 qui, une fois mis à jour, pourraient fournir quelques-uns des renseignements demandés aux paragraphes 73 et 121.

Comme l'un des objectifs de la stratégie est d'attirer de nouvelles Parties, il pourrait être contraire au but recherché de mettre l'accent sur la proposition qui figure aux paragraphes 135 et 136 (prélever une surtaxe sur les Parties aux Accords qui ne seraient pas aussi membres de la Convention-mère).

Le Tableau 6 (Facteurs faisant obstacle à une application intégrale des dispositions de la Convention) pourrait être supprimé ou, s'il ne l'est pas, devrait se rapporter plus directement au texte qui suit. En tout cas, la stratégie devrait s'efforcer de traiter les questions qu'elle soulève.